

Convocation du 01 septembre 2022

SEANCE DU 12 septembre 2022

Le 12 septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno LEVEQUE, Maire.

Etaient présents : Mrs BANCE Yannick, DOËRR Jean-Yves, DRU Ludovic, LEDUC Vincent, LEVEQUE Bruno, PICQUE Sébastien, PINARD Jimmy, POTIER Vincent, SURIRAY Ludovic et Mmes DRU Valérie, DUCHANGE Françoise, ZIANI Céline.

Absent représenté :

Absents excusés : Mmes GERBAULT Charlène, MINTENS Vanessa.

Mr Jimmy PINARD a été élue secrétaire de la séance.

Ouverture de poste AT principal 2^{ème} classe

Mélina PARISSOT agent à la commune devra accéder au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au 17 mai 2022. Pour pouvoir prendre son grade une délibération, pour ouvrir le poste, doit être prise.

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de : AT principal de 2^{ème} classe.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de agent technique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, soit 19/35^{ème} à compter du 17 mai 2022.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'agent technique principal de 2^{ème} classe.

Après délibération le conseil décide avec 12 voix pour et 0 abstention et 0 contre

Forfait mobilité durable

Afin d'encourager le recours à des modes de transports alternatifs et durables, la mise en œuvre du forfait "mobilités durables", prévu par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, est

avancée du 1er juillet au 11 mai 2020 pour les trois versants de la fonction publique. Ainsi, les agents publics qui font le choix d'un mode de transport alternatif et durable (vélo, covoiturage) pourront bénéficier d'un forfait de 200 euros par an.

Par ailleurs le conseil municipal propose de se renseigner auprès de l'Intercom s'il existe une convention avec l'EPN pour la location de vélo électrique.

Après délibération le conseil décide avec 12 voix pour et 0 abstention et 0 contre

Salle des fêtes nouveau règlement

Le règlement de la salle des fêtes est corrigé il convient d'ajouter les heures et le numéro de téléphone du gardien pour la remise et la récupération des clés.

De plus en information complémentaire il convient d'ajouter : « tout accrochage doit-être fait sur les crochets mis à disposition, dans la salle et prévu à cet effet. Toute décoration murale et/ou plafond doit se faire sur les supports existants » ;

Après délibération le conseil accepte à l'unanimité le nouveau règlement.

Organisation des festivités 2022

Le repas des aînés est fixé au 6 novembre 2022. Il concerne chaque personne à partir de 62 ans.

Pour le Noël, le conseil recherche un spectacle de fin d'année convenant aux enfants. Le budget fixé est entre 700 et 800 euros. La secrétaire fait parvenir toutes les offres reçues en mairie aux adjoints afin qu'ils puissent contacter les artistes.

Une réunion sera fixée ultérieurement entre les conseillers afin d'organiser la journée.

Siège – Début des travaux d'Angerville

Les travaux prévus à Angerville commenceront dès le 19 septembre 2022. Ils concernent la fibre, l'éclairage public. Toute l'électricité sera enterrée. 10 poteaux du type « Croisille » en led seront installés. Chaque habitant concerné recevra un courrier explicatif, un plan d'implantation des poteaux afin de bien situer le projet.

SDIS Information sur l'augmentation des devis

Comme pour beaucoup, les devis faits en cette période évoluent rapidement. Véolia n'a pas dérogé à la règle. Les nouveaux devis à retenir sont :

- BI Allée des Fougères	4009,00 euros
- BI Allée de la Forêt	3975.00 euros
- BI Route de Conches	4659.00 euros
- BI Angerville	4659.00 euros

Soit une augmentation d'environ 10% en moyenne. Les travaux doivent-être réalisés à la fin de l'année.

Cimetière présentation des deux devis reçus

Entreprise SIAUGES Conches	25 861.00 euros
CCE Fleurie les Aubrey	26 436.00 euros

Les deux devis représentent une prestation globale pour le relevage de 34 tombes.
Après étude, le conseil municipal retient l'Entreprise SIAUGE pour le prix, la proximité et une bonne expérience passé.

Informatique

Lors de la préparation du budget 2022, il avait été prévu le changement de l'ordinateur principal de la mairie. Le conseil municipal accepte l'achat d'un nouvel équipement informatique. Des devis devront être proposés pour réaliser cet investissement.

Questions diverses :

Rétrocession du château :

Le conseil municipal donne son accord sous condition que de travaux soient réalisés avant. Les parties communes reviennent à la commune et non au lotisseur.
L'entretien des espaces communs, végétaux ne sont pas entretenus, il faudra demander que les maisons soient finies. De même la remise en état des espaces verts et de la route doit être fais.
Le conseil municipal est pour (12 voix pour et 1 abstention) à ces conditions.
Il faudra se rapprocher de l'Office Notariale de Conches Armelle Pays Alzonne.

Eclairage public

Il faut contacter Team Réseau car tous les points lumineux Allée des Bouleaux ne fonctionnent pas.

Journée du patrimoine

Il faut rechercher les factures EDF pour la consommation de l'église.

La séance est levée à 21h00.

LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNÉ

Monsieur Bruno LEVEQUE
Le Maire

